

Remarques sur *avoir* attributif et possessif

Christine Tellier

Volume 22, Number 1, 1992

Constructions réduites

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602757ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602757ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tellier, C. (1992). Remarques sur *avoir* attributif et possessif. *Revue québécoise de linguistique*, 22(1), 165–181. <https://doi.org/10.7202/602757ar>

Article abstract

This article addresses the syntactic differences displayed by the attributive and possessive usages of *avoir* 'to have', exemplified by the sentences *elle a les yeux verts*, lit. 'she has the eyes green' and *elle a des yeux verts* 'she has green eyes', respectively. It is argued that these differences follow from the lexical representations of the two verbs, namely: attributive *avoir* is semantically empty and selects (subcategorizes) a small clause, while possessive *avoir* is semantically full and selects both an external and an internal argument. All the syntactic differences between the two constructions (type of post-verbal NP (alienable, inalienable), determiner type (definite, nondefinite), modification by a qualifying adjective, type of secondary predicate (stage-level or individual-level) are shown to reduce to the role played by the post-verbal NP in the structure, i.e. predicative with attributive *avoir* and argumental with possessive *avoir*.

REMARQUES SUR *AVOIR* ATTRIBUTIF ET POSSESSIF*

Christine Tellier

1. Introduction

Cet article a pour but de proposer une analyse du comportement syntaxique de certaines constructions contenant le verbe *avoir*, comme celle donnée en (1) ci-dessous:

- (1) Marie-France a les yeux verts

On pourrait s'attendre à première vue à ce qu'une telle phrase soit ambiguë entre ce qu'il est convenu d'appeler l'interprétation attributive et l'interprétation possessive, interprétations qui correspondent aux paraphrases (2a) et (2b) respectivement:

- (2) a. Les yeux de Marie-France sont verts
b. Marie-France possède des yeux verts

Je soutiendrai cependant que seule l'interprétation attributive est disponible en (1), l'interprétation possessive correspondant notamment à des phrases comme celle de (3):

- (3) Marie-France a des yeux verts

* Des versions préliminaires de cette recherche ont été présentées à l'Université de Toronto et au congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique à l'Université de l'Île du Prince-Édouard. Je remercie de leurs commentaires pertinents les participants à ces conférences, trois lecteurs anonymes de la RQL, ainsi que E. Cowper, M.-T. Vinet, Y. Roberge et J.-F. Prunet. La présente recherche a bénéficié du soutien financier du CRSHC (subvention # 091-29-028) et du FCAR (subvention # 091-28-532).

Les phrases (1) et (3) se distinguent entre autres par le type de déterminant (défini/non défini) qui est permis dans le NP post-verbal. Je proposerai que cette différence concernant les déterminants, de même que les autres propriétés syntaxiques de ces constructions, découlent des représentations lexicales respectives des verbes *avoir* attributif et possessif: alors que *avoir* possessif est un verbe sémantiquement plein qui sélectionne deux arguments, *avoir* attributif est un verbe sémantiquement vide qui régit une proposition prédicative réduite¹.

L'analyse proposée se distingue de celles mises de l'avant par Guéron (1986) et Tremblay (1991), en ce que seul *avoir* attributif est analysé ici comme régissant une proposition prédicative réduite. Elle va également à l'encontre des propositions de Furukawa (1987) et Riegel (1988), pour lesquels les constructions attributives sont bipropositionnelles. Ces analyses seront évoquées à la section 3; je montrerai qu'aucune d'entre elles ne permet de rendre compte de l'ensemble des restrictions syntaxiques qu'impose au NP post-verbal la construction attributive, restrictions qui seront décrites à la section 2.2.

2. *Avoir* attributif et *avoir* possessif

2.1 Différences syntaxiques

L'exemple suivant illustre l'usage possessif du verbe *avoir*:

- (4) Marie-France a le dernier livre de Pennac/un frère/deux motos/cet article

Alors que dans les phrases (3) et (4) *posséder* peut se substituer à *avoir*, tel n'est pas le cas dans la phrase (1):

- (5) a. Marie-France possède des yeux verts
 b. Marie-France possède le dernier livre de Pennac/
 un frère/deux motos/cet article

¹ Il ne s'ensuit pas qu'il faille postuler deux entrées lexicales non reliées pour les verbes *avoir* attributif et possessif. De fait, on pourrait poser l'existence d'une opération lexicale qui dérive *avoir* attributif (et probablement aussi *avoir* auxiliaire) de *avoir* possessif. Pour *avoir* attributif, il s'agirait d'un effacement à la fois de l'argument externe et du rôle thématique associé à l'argument interne. Je n'aborde pas ces questions ici. Le verbe *have* en anglais se rapproche à certains égards de *avoir* attributif en ce que, dans certains usages, il ne semble pas assigner de rôle thématique; à ce sujet, voir notamment Cowper (1990) et Ritter & Rosen (1991); sur l'absence de la construction attributive de type (1) en anglais, voir Tellier (en préparation).

c. *Marie-France possède les yeux verts

L'agrammaticalité de (5c) démontre qu'un NP défini ayant pour tête un nom inaliénable ne peut pas constituer l'argument interne du verbe *posséder*, à moins que sa référence ne soit spécifiée par un complément déterminatif ou un possesseur génitif (*Marie-France possède les yeux de sa mère/les plus beaux yeux verts qui soient, etc.*)². Si, comme le suggère le parallélisme entre les phrases (3)/(5a) et (4)/(5b), *avoir* possessif et *posséder* se comportent de façon analogue en ce qui concerne le type de NP admissible en position d'objet, il nous faut attribuer l'acceptabilité de (1) et le fait qu'elle contraste avec (5c) à ce qu'elle ne met pas en jeu l'usage possessif de *avoir*, mais bien son usage attributif.

Les possibilités de co-occurrence entre *avoir* et les prédicats d'état passager mènent à la même conclusion. Ces prédicats sont incompatibles avec des verbes non événementiels comme *posséder*, *détenir* et *avoir* possessif:

- (6) a. Max l'a acheté neuf
 b. *Max le possède/le détient/l'a neuf

² Plus généralement, les NP à tête inaliénable sans possesseur exprimé sont exclus des positions argumentales (voir (i)), où le NP en italique ne peut être interprété que comme aliénable), sauf si le possesseur non exprimé est interprété comme générique (voir (ii)) ou s'il est identifié par une chaîne A', comme c'est le cas dans les constructions doubles en *dont* de (iii). Pour une description détaillée de ces constructions, voir Tellier (1991).

- (i) a. *Alex a vu/rappé/tordu le bras
 b. *Le bras vient de tomber/bouger/se casser
 (ii) a. Les gens remarquent en général les yeux
 b. Les yeux violets sont très rares
 (iii) a. C'est un enfant dont_i l'honnêteté t_i se voit dans les yeux
 b. Cette femme, dont_i les mèches blondes t_i retombent sur le front...

Ceci implique que *le bras* n'occupe pas une position argumentale dans les constructions de (iv):

- (iv) a. Julie a levé le bras
 b. Julie lui a tordu le bras

J'ai proposé dans Tellier (1991, ch. 4) que ces constructions sont représentées structurellement en S-Structure comme en (v). (Bien que les représentations en (v) emploient la notation DP, je continuerai dans cet article, par souci de commodité, à utiliser NP comme équivalent.)

- (v) a. Julie_i a levé [_{DP}Op_i le bras t_i]
 b. Julie lui_i a tordu [_{SC}Op_i [_{DP}Op_i le bras t_i]]

Dans cette analyse, l'identification d'un opérateur nul par un antécédent en position A est soumise à des conditions de localité stricte: l'opérateur doit occuper en S-Structure la position de spécifieur d'une catégorie se trouvant en position soeur de l'antécédent, dans l'esprit des "chaînes d'accord" de Browning (1987). Comme c'est le cas pour les constructions en *facile* (*ce livre est facile à lire*), il est crucial pour l'identification par un antécédent en position A que la catégorie dominant l'opérateur nul en S-Structure ne fonctionne pas comme argument. En ce qui concerne (v.a), j'admets à la suite de Guéron (1983) que les propriétés lexicales du verbe rendent possible la formation de prédicat complexe (**Julie a lavé/tordu/cassé le bras*); ainsi, le NP post-verbal ne fonctionne pas comme argument, ce qui permet l'identification de l'opérateur. En (v.b), *le bras* occupe une position de prédicat à l'intérieur d'une proposition réduite argumentale. Pour les détails de l'analyse et une justifications de ces structures, voir Tellier (1991, ch. 2 et ch. 4).

En cela, (1) diffère de (3) car seul le premier est compatible avec un prédicat d'état passager. Ainsi en (7a), mais non en (7b), *fermés, rouges* et *pleins de larmes* s'interprètent comme des états transitoires; dans le second cas, il ne peut s'agir que de propriétés permanentes (par exemple, les yeux fermés d'une poupée, des yeux dont l'iris est rouge, etc.):

- (7) a. Elle a les yeux fermés/rouges/pleins de larmes
 b. Elle a des yeux fermés/rouges/pleins de larmes

Puisque le verbe *avoir* en (1) est compatible avec un prédicat d'état passager, force nous est d'admettre qu'il ne s'agit pas du verbe *avoir* possessif, lequel, comme on vient de le voir, n'a pas cette propriété.

2.2 Restrictions sur le NP post-verbal

La construction attributive avec *avoir* impose au NP post-verbal certaines restrictions qui sont brièvement décrites ci-dessous; pour une discussion des restrictions énoncées en 2.2.1-2.2.3, voir notamment Riegel (1988).

2.2.1 Tête du NP

Le NP post-verbal doit avoir pour tête un nom inaliénable (partie du corps, propriété et, par extension, vêtement porté sur le corps), voir (8a) ou, dans certains cas, un nom interprétable comme la partie d'un tout. Voir (8b).³:

- (8) a. Marie-Ève a les yeux fermés/la voix rauque/l'élocution facile/le pantalon en lambeaux
 b. Cette voiture a les feux arrière brisés/le volant de travers/les freins détraqués

³ Un lecteur anonyme objecte que cette affirmation semble contredite par la phrase ci-dessous, où le NP post-verbal n'est pas un inaliénable:

(i) Quand je suis entré, Marie-Ève avait *ma copie de Chomsky 1965* ouverte à la page 48.

Il faut noter cependant que le verbe *avoir* en (i) a un sens duratif, qui le rapproche de *maintenir*, *tenir*, etc. De fait, *avoir* dans cet usage n'impose au NP post-verbal aucune des restrictions syntaxiques mentionnées en 2.2.1-2.2.4. Ainsi, le NP post-verbal peut être indéfini (*elle a un bras cassé*; voir 2.2.2), il peut comporter un possesseur différent du sujet (*elle avait la tête de l'enfant posée sur ses genoux*) et il peut être modifié par un adjectif qualifiant (*elle avait ses beaux yeux fermés*). La construction en (i) est par conséquent distincte de l'usage attributif de *avoir* qui nous intéresse ici.

- c. *Marie-Ève a le livre fermé/le bureau poussiéreux/le tableau de travers/les rideaux en lambeaux

2.2.2 Type de déterminant

Le NP post-verbal doit être introduit par l'article défini. Sauf dans certains cas, (voir (10) ci-dessous), la présence d'un déterminant démonstratif, indéfini ou quantificationnel force une lecture possessive. Cela est corroboré par l'impossibilité d'interpréter le prédicat secondaire en (9) comme décrivant un état passager.

- (9) Marie-France a ces yeux rouges/des yeux rouges/deux yeux rouges

Un problème apparent pour cette généralisation réside dans l'acceptabilité de phrases comme les suivantes, où, en dépit du caractère non défini du déterminant, le prédicat secondaire exprime un état passager:

- (10) a. Elle a un oeil rouge
 b. Elle a ce bras-là endolori
 c. Elle a ses yeux fermés

Les phrases (10a) et (10b) ne sont compatibles avec *avoir* attributif que dans la mesure où les déterminants confèrent au NP une valeur partitive ou déterminative: comparer **elle a une tête lourde*, **elle a ce front endolori*. Comme nous le verrons à la section 3, les exemples de (10a-b) sont en fait compatibles avec l'analyse structurale de *avoir* attributif proposée ici. Quant à la phrase (10c), elle met en jeu un usage duratif du verbe *avoir*, voir note 4; ainsi (10c) se rapproche-t-elle sémantiquement de *elle garde/maintient ses yeux fermés*. Du reste, dans cet usage, *avoir* n'est pas compatible avec des prédicats exprimant des propriétés permanentes: *quand je suis entré, elle avait ses yeux fermés/*verts*⁴.

⁴ Je laisse de côté les constructions avec pseudo-relatives et *de*+adjectif comme *elle a son fils qui est malade*, *elle a son fils de malade*, parfois rapprochées de la construction attributive en (1). Sur ces constructions, voir entre autres Kayne (1975), Milner (1978), Kupferman (1980), Azoulay-Vicente (1985) et Haïk (1985). Il faut noter cependant que ces constructions pourraient relever d'une autre analyse puisqu'elles diffèrent à certains points de vue des constructions attributives étudiées ici. En particulier, elles existent indépendamment du verbe *avoir* (*voilà son fils qui est malade*, *voilà un problème de réglé*), elles n'admettent pas les prédicats de propriété permanente (**elle a son fils qui est intelligent*, **elle a son fils d'intelligent*, **elle a son bras de long*; comparer avec *elle a le bras long*), et elles n'admettent pas la pronominalisation du NP post-verbal (**son fils*, *elle l'a malade*; comparer avec *les yeux*, *elle les a rouges*).

2.2.3 Relation partie-tout

Le NP post-verbal doit être interprété comme une partie du tout dénoté par le sujet grammatical. Cette interprétation n'est possible qu'en l'absence d'un possesseur lexicalement réalisé à l'intérieur du NP. Aussi la phrase (11) est-elle agrammaticale si *avoir* est pris comme attributif:

- (11) *Elle avait les yeux de Françoise fermés

2.2.4 Modification adjectivale

Le NP post-verbal ne peut être modifié par un adjectif qualifiant, ou «appositif», selon la terminologie d'Authier (1988, p. 175). En cela, les constructions attributives avec *avoir* se rapprochent des constructions de possession inaliénable en (12b-d), soumises elles aussi à cette contrainte, voir Kayne (1975), Authier (1988):

- (12) a. Marie-France a les (*beaux) yeux fermés
 b. Elle lui a pris les (*petites) mains
 c. On l'a frappé à la lèvre (*rouge)
 d. Les enfants ont levé le (*joli) doigt

Comme l'a noté Kayne (1975, p. 165, note 114), les adjectifs classifiants (ou «restrictifs») sont admis dans les constructions de possession inaliénable comme celles données en (12b-d): *elle lui a pris la main droite, on lui a tiré dans la lèvre inférieure, les enfants ont levé le troisième doigt*; la même situation prévaut dans les constructions avec *avoir* attributif, *Marie-France a l'oeil gauche fermé*⁵.

Nous verrons que l'analyse proposée ici rend compte des différences syntaxiques observées entre *avoir* attributif et possessif. Plus précisément, cette analyse répondra aux deux questions suivantes:

⁵ Comme le rappelle un lecteur anonyme, les adjectifs restrictifs sont aussi admis dans certains NP utilisés sans déterminant, alors que les adjectifs qualifiants y sont exclus:

- (i) a. Il a reçu ordre impératif de partir
 b. ??Il a reçu ordre brutal de partir
 (ii) a. On a nommé Charlotte conseiller départemental
 b. *On a nommé Charlotte conseiller préféré

Ces contrastes qui, selon nous, ont trait au caractère non saturé (non argumental) du NP, seront brièvement discutés à la section 3.

- (13) a. Pourquoi *avoir* attributif impose-t-il au NP post-verbal les restrictions mentionnées cidessus?
- b. Pourquoi les prédicats d'état passager sont-ils compatibles avec *avoir* attributif, qui est un prédicat non événementiel?

3. Constructions attributives, saturation et prédication

Avant de proposer une réponse à la question (13a), il convient de faire ressortir d'autres propriétés syntaxiques des constructions attributives, et notamment le fait que, à la différence des constructions possessives, le prédicat secondaire ne peut pas être omis. Comparer:

- (14) a. Marie-France a les yeux *(verts)
- b. Marie-France a des yeux (verts)

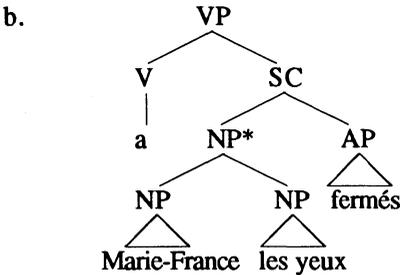
Ces contrastes démontrent qu'*avoir* attributif, tout comme les verbes du type *considérer, trouver, croire*, sélectionne un prédicat secondaire. En d'autres termes, le prédicat s'analyse comme faisant partie d'une construction prédicative réduite sélectionnée par *avoir* attributif, ce qui est par ailleurs plausible du point de vue interprétatif, puisqu'il y a bien prédication entre *verts* et *les yeux* en (1)⁶. Cependant, à la différence des constructions avec *considérer, trouver*, le NP post-verbal en construction attributive avec *avoir*, comme nous l'avons vu, renvoie obligatoirement à une partie du tout dénoté par le sujet. Cette interprétation n'est pas admise en (15):

- (15) a. Marie-France considère [les yeux importants]
- b. Marie-France trouve [les yeux intéressants]

⁶ J'admets que les prédicats secondaires qui entretiennent une relation directe avec le verbe et dont la présence est obligatoire sont sélectionnés par le verbe; c'est le cas des prédicats secondaires employés avec les verbes *considérer, trouver, etc.*; *on considère Paul intelligent, elle trouve Julie amusante*. Les prédicats secondaires non sélectionnés (ajouts) n'ont pas ces propriétés: *j'ai mangé la viande crue, j'ai rencontré Jean complètement saoul, il est rentré à la maison fatigué*. Les prédicats secondaires résultatifs (*elle l'a peinte rouge*), qui ne nous intéressent toutefois pas directement ici puisqu'ils n'apparaissent pas avec *avoir* attributif, sont parfois considérés comme sélectionnés par le verbe; pour une discussion de ces prédicats, voir entre autres Rothstein (1983) et Simpson (1983). Chomsky (1986b, p. 81 et les suivantes) fait remarquer que les prédicats secondaires sélectionnés se comportent différemment des prédicats ajouts en ce qui concerne l'extractibilité, puisque seuls les prédicats sélectionnés peuvent être questionnés; comparer: *How sick do you consider John?*, **How drunk did you meet John?*. De ce point de vue, le prédicat secondaire employé avec *avoir* attributif se comporte comme un prédicat sélectionné et se distingue des prédicats ajouts: *Tout bleus qu'elle les ait (les yeux)...*, **Tout fatigué qu'il soit rentré à la maison...*, *Bleus comme elle les a (les yeux)...*, **Fatigué comme il est rentré à la maison...*, etc.

Le NP *les yeux* a une interprétation générique en (15a) et aliénable en (15b); il ne peut en aucun cas s'agir des yeux de Marie-France. Pour des raisons reliées à l'identification du possesseur non exprimé à l'intérieur du NP *les yeux*, j'analyse ces contrastes comme relevant d'une différence structurale, le sujet de surface étant engendré à l'intérieur de la proposition réduite avec *avoir*, et en position d'argument externe avec *trouver*, *considérer*. La structure proposée ici pour les constructions attributives avec *avoir* est représentée en (16c) et est dérivée à partir de la structure-D en (16b); les détails non pertinents sont omis⁷.

(16) a. Marie-France a les yeux fermés



c. Marie-France_i a [_{SC} [_{NP*} t_i les yeux] [_{AP} fermés]]

En (16b), le NP *les yeux* fonctionne comme prédicat et prend pour sujet le NP *Marie-France*; ces deux NP forment une proposition réduite (NP*), qui elle-même fonctionne comme sujet du prédicat *fermés*. En accord avec Tremblay (1991), je supposerai que le verbe *avoir* assigne un Cas accusatif: celui-ci se réalise sur la tête de NP*, soit le NP *les yeux*, comme en témoigne la forme accusative du clitique

⁷ Dans des travaux antérieurs (Tellier 1990, 1991), j'ai soutenu qu'un possesseur inaliénable reçoit un rôle thématique et que, conformément au principe de projection, il doit être réalisé soit lexicalement, soit comme catégorie vide à l'intérieur de la projection maximale de la tête. La structure interne du NP *les yeux* en (16b-c) est donc plus complexe, et met en jeu un opérateur nul qui reçoit le rôle thématique de possesseur inaliénable. En S-Structure, après mouvement de l'opérateur dans la position de spécifieur, la représentation serait comme suit:

(i) Marie-France_i a [_{SC} [_{NP*} t_i [_{Op}_i les yeux t_i] [_{AP} fermés]]

L'identification de l'opérateur nul par l'antécédent en position A est soumise à des conditions de localité (voir note 3) qui sont satisfaites en (i), puisque l'identificateur (la trace en position sujet de la proposition réduite NP*) est soeur du prédicat qui domine immédiatement l'opérateur. Tel n'est pas le cas lorsque l'antécédent est engendré dans la position de sujet, comme dans les constructions avec *considérer*:

(ii) Marie-France considère [_{SC} [_{NP} Op les yeux t] [_{AP} importants]]

L'opérateur ne pouvant être identifié par l'antécédent, l'interprétation où les yeux appartiennent à Marie-France est rejetée. En revanche, l'interprétation générique est possible; dans ce cas, la position de possesseur inaliénable est occupée par le *pro* arbitraire, dont la présence est légitimée par la référence temporelle générique de la phrase. Enfin, l'interprétation inaliénable, aussi permise en (ii), met en jeu une tête nominale sans argument: autrement dit, *yeux* employé comme aliénable, tout comme *bureau* ou *table*, n'assigne pas de rôle thématique de possesseur inaliénable et par conséquent ne requiert pas que soit occupée la position correspondante.

dans *elle les a rouges*. Le NP *Marie-France* ne reçoit pas de Cas dans sa position de base, et doit par conséquent se déplacer en position de [Spec, IP] afin de recevoir un Cas nominatif⁸.

Quant à *avoir* possessif, je supposerai que, comme *posséder*, il sélectionne deux arguments, l'un interne et l'autre externe; ainsi, la représentation (17b) correspond à la phrase (17a), les deux arguments étant engendrés dans leur position de surface; je fais ici abstraction des hypothèses selon lesquelles les sujets sont universellement engendrés sous le noeud VP.

- (17) a. Marie-France a un livre
 b. [[p[NP Marie-France] [vp a [NP un livre]]]

Les structures proposées ici pour *avoir* possessif et *avoir* attributif diffèrent de celles mises de l'avant par Guéron (1986) et Tremblay (1991). En ce qui concerne les phrases avec *avoir* possessif, Guéron propose qu'elles sont dérivées à partir d'une structure à proposition réduite comme celle ci-dessous, où le NP post-verbal fonctionne comme prédicat:

- (18) a. Claire avait un livre
 b. avait [SC [NP Claire] [NP un livre]]

À l'appui de cette hypothèse, Guéron soutient que les constructions possessives manifestent, tout comme les constructions existentielles, un effet défini:

- (19) a. *Marie a les frères
 b. *Il y a le problème

Selon Guéron, l'agrammaticalité de (19a) appuie l'idée que le NP post-verbal fonctionne comme prédicat d'une construction prédicative réduite, étant généralement admis que seuls les NP indéfinis – ou non saturés, dans le sens de Higginbotham (1983), voir ci-dessous – peuvent être prédicatifs (*I consider John a fool! *the fool; I consider them fools! *several fools; he returned a happy man! *the*

⁸ J'analyse *avoir* comme un verbe sémantiquement vide; la sélection du prédicat secondaire (ou, plus précisément, de la proposition réduite) par le verbe ne relève donc pas du marquage-thêta (sélection), mais de la sous-catégorisation (c-sélection). Cette dernière doit être requise indépendamment de la sélection thématique si l'on suppose, par exemple, que toutes les têtes fonctionnelles (T(emps), AGR, etc.; voir Pollock, 1989)) n'assignent pas de rôle thématique à leur complément.

happy man). Il faut cependant noter qu'en français, contrairement à l'anglais, le caractère défini d'une expression ne conduit pas nécessairement à son exclusion comme prédicat (*elle est arrivée la tête haute*); voir aussi *infra*, phrase (25b). Qui plus est, l'agrammaticalité de (19a) est indépendante de l'effet défini illustré en (19b) et du verbe *avoir*; elle réside plutôt dans le fait que les NP définis inaliénables sans possesseur lexicalement réalisé sont exclus des positions argumentales (voir note 3). Ceci milite en fait en faveur d'une analyse où le NP post-verbal est un argument plutôt qu'un prédicat. Du reste, comme le fait remarquer Guéron, la contrepartie de (19a) est grammaticale si le NP est aliénable, *Marie a le livre*. Enfin, l'ajout d'une proposition restrictive rend (19a) grammaticale, mais ne suffit pas en soi à éliminer l'effet défini en construction existentielle, comme le montrent les contrastes en (20):

- (20) a. Marie a les frères qu'elle mérite
 b. *Il y a le problème qu'on anticipait

La structure proposée en (16) pour *avoir* attributif rappelle celle que postule Tremblay, (1991, p. 217) pour les mêmes constructions, à ceci près que le NP post-verbal n'y occupe pas la même fonction: alors que *les yeux* dans *Marie-France a les yeux fermés* est prédicat en (16), il fonctionne comme sujet d'une proposition réduite dans la structure postulée par Tremblay en (21) ci-dessous:

- (21) a [[_{SC} [_{NP} les yeux pro] [_{AP} fermés]] Marie-France]

Un avantage de la structure proposée en (16) est qu'elle permet de rendre compte des restrictions sur le déterminant introduisant le NP à tête inaliénable. Comme nous le verrons, c'est précisément parce que ce NP doit fonctionner comme prédicat qu'il requiert le déterminant défini. Les NP sujets de prédication, en revanche, ne sont pas soumis à des restrictions concernant le type de déterminant qu'ils admettent.

Furukawa (1987) et Riegel (1988) tiennent les constructions avec *avoir* attributif pour bipropositionnelles. Riegel insiste sur la bipropositionnalité sémantique de ces constructions, sans qu'il soit fait de proposition concrète quant à leur structure syntaxique. Pour Furukawa (1987, p. 287), *elle a les cheveux longs* a une double structure syntaxique, tel qu'illustré en (22):

- (22) [_{P1} Elle a (_{P2} les cheveux] longs)

La phrase est constituée de deux propositions, soit *elle a les cheveux* et *les cheveux longs*, cette dernière étant une proposition sans copule. Le NP *les cheveux* y joue par conséquent un double rôle syntaxique, c'est-à-dire objet direct dans P1 et sujet dans P2. Une telle structure pose cependant certains problèmes. Tout d'abord, la phrase *elle a les cheveux* est agrammaticale, et ne peut exister indépendamment du prédicat secondaire; or, la structure donnée en (22) n'exprime pas cette dépendance. Deuxièmement, rien dans la structure (22) ne permet de rendre compte des restrictions sur le NP post-verbal décrites en 2.2.2 et en 2.2.4, concernant le type de déterminant et l'incompatibilité avec un adjectif qualifiant. En effet, bien que les propositions *elle a ses cheveux* et *ses cheveux (sont) longs* puissent en principe constituer les deux propositions P1 et P2 de (22), on n'a pas **elle a ses cheveux longs*. De même, rien n'empêche de postuler pour P1, à côté de *elle a les cheveux*, *elle a les beaux cheveux*, où *les beaux cheveux* fonctionne comme objet direct (et comme sujet dans P2); or, on n'a pas **elle a les beaux cheveux longs*.

Dans ce qui suit, je tenterai de démontrer que la structure proposée en (16) pour *avoir* attributif rend compte des propriétés de la construction, et notamment des restrictions imposées par ce verbe au NP post-verbal. En fait, étant admise la structure en (16), ces restrictions se réduisent à la condition de non-saturation qui régit les prédicats en général et les NP prédicatifs en particulier. Higginbotham (1987, p. 46), à la suite de Rothstein (1983), tient pour vraies les propositions suivantes: a) tous les arguments sont saturés et b) tous les prédicats sont non saturés. Selon Higginbotham, le déterminant, en liant une position laissée ouverte à l'intérieur du N', a pour effet de saturer le NP. Ainsi les NP de (23), puisqu'ils sont saturés, ne peuvent fonctionner que comme arguments et non comme prédicats. Il en va autrement des NP sans déterminant ou des NP introduits par le déterminant indéfini en anglais, qui peuvent fonctionner comme prédicats, voir (24); dans ce cas, Higginbotham suggère que le déterminant fonctionne essentiellement comme un adjectif et non comme un lieu à l'intérieur du NP, ce qui résulte en un NP non saturé.

- (23) a. *I consider John the fool/this fool
 b. *I consider them every fool/several fools
- (24) a. I consider John a fool
 b. I consider them fools

En français, un NP peut être non saturé, c'est-à-dire apparaître dans des positions de nonargument, s'il n'a pas de déterminant, voir (25a) ou, dans le cas des noms inaliénables, si le déterminant est défini, mais le rôle thématique de possesseur n'est pas assigné à un constituant référentiel à l'intérieur du NP, voir (25a).

- (25) a. On a élu Charlotte présidente/on a rendu justice
 b. Elle est arrivée les bras ballants/les cheveux en bataille

La phrase (25b) montre que, contrairement à l'anglais, le déterminant défini en français n'a pas nécessairement pour effet de saturer le NP, et ne l'a pas en particulier dans le cas des NP à tête inaliénable sans possesseur interne identifié. À ce sujet voir Tellier (1990, 1991), Vergnaud & Zubizarreta (1992). En revanche, les déterminants indéfinis, quantificationnels et cardinaux ont pour fonction de saturer un NP à tête inaliénable, qui ne peut dès lors plus apparaître en position de prédicat (**Elle est arrivée des cheveux en bataille /quelques cheveux au vent/ deux bras ballants*), à moins qu'ils ne mènent à une interprétation partitive ou déterminative. Ainsi on trouve *Elle est arrivée un bras en écharpe/ce bras-là en écharpe*; l'occurrence de ces NP en position de prédicat suggère qu'ils ne sont pas saturés, autrement dit, que le déterminant indéfini/cardinal qui introduit les NP partitifs et le déterminant démonstratif à valeur déterminative n'ont pas nécessairement pour effet de saturer le NP. En ce qui concerne les expressions nominales ayant pour tête un nom sans structure argumentale (*livre, papiers*, etc.), elles sont saturées par tous les déterminants et ne peuvent par conséquent pas apparaître en position de prédicat (**Elle est arrivée le livre ouvert/des papiers éparpillés*)⁹.

En résumé, si le déterminant défini en français saturer une expression nominale lorsque le nom tête n'a pas de structure argumentale (*livre*), il n'a pas cette fonction dans le cas des NP inaliénables (ou, plus généralement, relationnels), dont la référence s'établit en relation avec un possesseur – ou un tout – spécifié.

À la lumière de ces remarques, reprenons brièvement les contrastes évoqués à la section 2. L'agrammaticalité de (5c) est attribuable au fait que le NP *les yeux*

⁹ Les vêtements portés sur le corps se comportent de ce point de vue comme les noms inaliénables (*elle est arrivée le pantalon remonté jusqu'aux genoux*); cet usage est moins aisé avec les noms qui dénotent des accessoires (*?? elle est arrivée le sac ouvert*). Cependant, comme me l'a fait remarquer Fernande Dupuis, ces phrases semblent meilleures lorsqu'un adverbe force une lecture habituelle de l'action (*Elle arrive souvent le sac ouvert*). Notons par ailleurs que les NP saturés à tête aliénable peuvent s'employer en position prédicative s'ils contiennent un NP inaliénable défini, *Elle est arrivée le livre sous le bras, elle est arrivée des papiers éparpillés dans les mains*. Je reporte à une recherche ultérieure les raffinements que pourrait réclamer une intégration de ces faits dans l'analyse.

verts est non saturé et ne peut pas occuper une position d'argument, en l'occurrence l'argument thème du verbe *posséder*. Les contrastes entre les NP inaliénables (ou pris comme tels) de (8a-b) et les NP aliénables de (8c) s'expliquent par le fait que seuls les premiers sont non saturés et par conséquent peuvent remplir la fonction prédicative requise dans la structure (16). Les NP inaliénables non définis se comportent comme des expressions saturées (le déterminant non défini «absorbe» le rôle thématique normalement assigné au possesseur, voir Tellier, 1991, ch. 4); il en va de même lorsque le possesseur est lexicalement réalisé à l'intérieur du NP. Pour cette raison, les NP de (9) et (11) ne peuvent occuper qu'une position d'argument, ce qui exclut l'interprétation de *avoir* comme attributif. Enfin, les adjectifs qualifiants ne peuvent modifier que des expressions référentielles, ce qui rend compte de l'agrammaticalité des phrases de (12) et, ce qui nous intéresse particulièrement ici, de celle de (12a) avec *avoir* attributif (voir aussi l'agrammaticalité des phrases (b) de la note 6).

4. *Avoir* et les prédicats d'état passager

Les prédicats d'état passager sont incompatibles avec les verbes de possession (*posséder, avoir, détenir*), restriction qui résulte vraisemblablement du caractère événementiel de ces verbes. Kratzer (1989), à la suite des travaux de Davidson (1967), propose que les prédicats d'état passager introduisent une position de variable argumentale correspondant à un événement ou à un lieu spatio-temporel (notée I en (26) ci-dessous), alors que les prédicats de propriété permanente n'ont pas cette position. Un prédicat secondaire de propriété temporaire est relié au prédicat principal seulement s'il peut prendre pour argument une autre instance de la même variable:

- (26) a. Max a acheté le livre neuf/Max l'a acheté neuf
 b. *Max possède le livre neuf/*Max le possède neuf
 c. [a lu le livre (Max,I) & neuf (I)]
 d. [possède le livre (Max) & neuf (I)]

Les verbes possessifs (et les verbes épistémiques comme *savoir, connaître*) sont des prédicats de propriété permanente en ce qu'ils n'ont pas la possibilité d'être interprétés relativement à un espace/temps délimité; ils n'ont pas de variable événementielle ou spatio-temporelle à laquelle puisse être liée la variable du prédicat

secondaire d'état passager, d'où l'incompatibilité. Toutefois nous avons vu que le verbe *avoir* attributif est, quant à lui, compatible avec un prédicat passager. Il serait peu plausible de supposer que ce verbe qui, en somme, n'est pas non plus événementiel, se distingue de ce point de vue du verbe *avoir* possessif. Pour expliquer le comportement de *avoir* attributif, au moins deux directions d'analyse sont possibles, que je me bornerai ici à évoquer sans en évaluer les mérites respectifs.

Une première possibilité d'analyse repose sur le caractère sémantiquement vide de *avoir* attributif. Ce verbe en effet ne contribue en rien au sens de la phrase, la relation attributive étant tout entière contenue dans la proposition prédicative réduite. En ceci, il se comporte comme la copule *être* dans des phrases comme *Marie-France est malade*. Il est par conséquent plausible de supposer qu'*avoir* attributif, tout comme *être*, est absent en forme logique, conformément au principe de l'interprétation intégrale («Full Interpretation», Chomsky, 1986a). Des représentations simplifiées – analogues à celles de (26) – de prédications avec *être* et *avoir* sont données en (27b) (28b):

- (27) a. Marie-France est malade
 b. malade (Marie-France)
- (28) a. Marie-France a les yeux fermés
 b. fermés (les yeux de Marie-France)

Dans la représentation (28b), le prédicat secondaire de (16) fait office de prédicat principal, et ne requiert par conséquent pas la présence d'une autre instance de la variable événementielle/spatiotemporelle. Le point crucial est que ce passage de prédicat secondaire à prédicat primaire ne peut s'effectuer que si le prédicat qui en syntaxe a fonction de prédicat primaire est effaçable au niveau de la forme logique.

Une autre possibilité d'analyse consisterait à mettre à profit la relation qu'entretiennent deux NP dénotant une partie et un tout, et en particulier d'admettre, à la suite de Guéron (1991), que le possesseur externe d'un NP inaliénable constitue un repère spatial en regard duquel s'interprète le nom inaliénable. Si par ailleurs l'on suppose, comme le fait Guéron, que l'espace est à distinguer du temps, on pourra proposer que la variable spatio-temporelle requise par le prédicat secondaire d'état passager est en fait une variable spatiale, dont la présence est tributaire d'une relation de possession inaliénable à distance et donc, indirectement, de la présence d'un NP inaliénable non saturé.

5. Conclusion

Les usages possessif et attributif du verbe *avoir* se distinguent par un certain nombre de propriétés syntaxiques affectant notamment le caractère obligatoire du prédicat secondaire, son type (prédicat d'état passager ou prédicat de propriété permanente), de même que les propriétés du NP en position post-verbale: propriétés de la tête nominale (aliénable, inaliénable), type de déterminant (non défini, défini), possibilité de modification par un adjectif qualificatif. J'ai proposé que ces différences de comportement s'analysent de façon unifiée et découlent des propriétés argumentales respectives de *avoir* attributif et *avoir* possessif. *Avoir* attributif est un verbe sémantiquement vide qui régit une proposition réduite à l'intérieur de laquelle le NP post-verbal doit jouer le rôle d'un prédicat; ce dernier doit, par conséquent, être non saturé. En revanche, *avoir* possessif est un verbe sémantiquement plein, qui sélectionne un argument externe et un argument interne, ce dernier correspondant au NP post-verbal qui, dès lors, fonctionne non pas comme un prédicat, mais comme un argument et par conséquent doit être saturé.

Christine Tellier
Université de Montréal

Références

- AUTHIER, J.-M. (1988) *The Syntax of Unselective Binding*, thèse de Ph.D., University of Southern California.
- AZOULAY-VICENTE, A. (1985) *Les tours comportant l'expression de + adjectif*, Genève et Paris, Librairie Droz.
- BROWNING, M. (1987) *Null Operator Constructions*, thèse de Ph.D., MIT.
- CHOMSKY, N. (1986a) *Knowledge of Language: its Origin, Function, and Use*, New York, Preager.
- CHOMSKY, N. (1986b) *Barriers*, Linguistic Inquiry Monograph, vol. 13, Cambridge, MIT Press.
- COWPER, E. (1990) «Thematic underspecification: the case of *have*», *Toronto Working Papers in Linguistics*, vol. 10, pp. 85-93.
- DAVIDSON, D. (1967) «The logical form of action sentences», in N. Rescher (éd.), *The Logic of Decision and Action*, University of Pittsburgh Press, pp. 81-95.
- FURUKAWA, N. (1987) «Sylvie a les yeux bleus: construction à double thème», *Linguisticae Investigationes*, vol. 11, n° 2, pp. 283-302.
- GUÉRON, J. (1983) «L'emploi 'possessif' de l'article défini en français», *Langue française*, vol. 58, pp. 23-35.
- GUÉRON, J. (1986) «Le verbe *avoir* », *Recherches linguistiques de Vincennes*, vol. 14/15, pp. 155-186.
- GUÉRON, J. (1991) «La possession inaliénable et l'aspect locatif», miméo., Université de Paris X.
- HAĀK, I. (1985) *The Syntax of Operators*, thèse de doctorat, MIT.
- HIGGINBOTHAM, J. (1983) «Logical form, binding, and nominals», *Linguistic Inquiry*, vol. 14, pp. 395-420.
- HIGGINBOTHAM, J. (1987) «Indefiniteness and predication», in E. Reuland & A. ter Meulen (éd.), *The Representation of (In)definiteness*, Cambridge, pp. 43-70.
- KAYNE, R. S. (1975) *French Syntax*, MIT Press, Cambridge.
- KRATZER, A. (1989) «Stage-Level and individual-level predicates», in E. Bach, A. Kratzer & B. Partee (éd.), *Papers on Quantification*, Amherst, University of Massachusetts.
- KUPFERMAN, L. (1980) «Il y a une place de libre: Study of a construction», *Linguistics*, vol. 18, pp. 821-848.

- MILNER, J.-C. (1978) *De la syntaxe à l'interprétation: quantités, insultes, exclamations*, Paris, Éditions du Seuil.
- POLLOCK, J.-Y. (1989) «Verb movement, universal grammar, and the structure of IP», *Linguistic Inquiry*, vol. 20, n° 3, pp. 365-424.
- RIEGEL, M. (1988) «L'adjectif attribut de l'objet du verbe *avoir*: amalgame et prédication complexe», *La prédication seconde*, Travaux de linguistique, vol. 17, Paris et Gembloux, Éditions Duculot, pp. 69-87.
- RITTER, E. & S. ROSEN (1991) «Causative *have*», *NELS* 21, pp. 323-336.
- ROTHSTEIN, S. (1983) *The Syntactic Forms of Predication*, thèse de Ph.D., MIT.
- SIMPSON, J. (1983) «Resultatives», in L. Levin, M. Rappaport, A. Zaenen (éd.), *Papers in Lexical-Functional Grammar*, Bloomington, Indiana University Linguistics Club.
- TELLIER, C. (1990) «Underived nominals and the projection principle: Inherent possessors», *NELS* 20, pp. 472-486.
- TELLIER, C. (1991) *Licensing Theory and French Parasitic Gaps*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- TELLIER, C. (en préparation) «Attributive *avoir* and the properties of determiners».
- TREMBLAY, M. (1991) *Possession and Datives: Binary Branching from the Lexicon to Syntax*, thèse de Ph.D., Université McGill.
- VERGNAUD, J.-R. & M.-L. ZUBIZARRETA (1992) «The definite determiner and the inalienable constructions in French and in English», *Linguistic Inquiry*, vol. 23, n° 4, pp. 595-652.